

Bulletin académique

N° 306 – Septembre 2022

Sommaire

- **Conférence de presse du SNUEP-FSU - 30 août 2022**
- **Voie professionnelle : Extraits de la déclaration d'Emmanuel Macron le 25 août**
- **Refusons et combattons ensemble l'extinction programmée des lycées professionnels orchestrée par le Président et les Ministres**
- **Le SNUEP-FSU dénonce "l'extinction programmée des lycées professionnels"**
- **Revalorisation des enseignants !**
- **TZR**
- **Infos concernant les stagiaires**
- **Brochure spéciale AESH**

Adhésion



- **En ligne : je règle ma cotisation par CB** : Je complète le [formulaire en ligne](#) et je règle ma cotisation sur le site sécurisé.
- **Par chèque** : Je remplis mon [bulletin d'adhésion en ligne](#), je l'imprime et je l'envoie par courrier avec le paiement en chèque (1, 2 ou 3) à ma section académique ou au SNUEP-FSU, 38 rue Eugène Oudiné, 75013 Paris
- **Par prélèvement** : Je télécharge le [bulletin d'adhésion](#) ci-dessous, je le complète et je l'envoie avec un RIB à ma section académique ou au SNUEP-FSU, 38 rue Eugène Oudiné, 75013 Paris.

30 AOÛT 2022 à 11 H

CONFÉRENCE DE PRESSE de rentrée

- Les annonces du président de la République (page 3) et des ministres sur l'enseignement professionnel constituent autant de "provocations inacceptables", précise le Secrétariat national du SNUEP.
- "Il est urgent que nos dépassions nos querelles intersyndicales, c'est la survie de la voie professionnelle qui est en jeu !" Les projets gouvernementaux ayant vocation à être mis en œuvre à la prochaine rentrée, le SNUEP estime avoir quelques mois pour défendre une forme d'enseignement en danger de disparition. "L'avenir est plus incertain que jamais."
- Pour le SNUEP, les enseignants des LP, surtout des matières professionnelles, ont souvent fait une première carrière dans le privé, et le propos du président qui voudrait rapprocher les lycées professionnels du monde de l'entreprise leur semble "injuste" et passe particulièrement mal, de même que l'appel à transposer dans les LP le modèle de l'apprentissage.
- L'annonce d'une augmentation du temps des stages laisse également dans l'expectative. S'agit-il de le multiplier par deux sur 3 ans (et donc de passer, pour un parcours "bac pro", de 22 à 44 semaines), ou de 50 % (donc de passer à 33 semaines) ou uniquement en terminale (passer de 8 à 16 semaines, ou à 12 semaines) ? Quoi qu'il en soit, c'est autant de temps en moins pour la formation en lycée... "comme si l'entreprise était formatrice ! Dans l'entreprise, on réalise les gestes professionnels appris en formation, on n'initie pas de nouvelles pratiques. Il ne suffit d'ailleurs pas d'être un bon mécanicien pour être un bon professeur de mécanique."



C'est aussi que le sens du métier se perd en même temps que les moyens de faire réussir les élèves, le SNUEP fait valoir qu'ils diminuent régulièrement, le cursus menant au bac pro est passé de 4 à 3 ans, les enseignements généraux ont été réduits de 30 % par Jean-Michel Blanquer et les enseignements professionnels pourraient donc faire l'an prochain les frais de la réforme annoncée.

Le SNUEP dénonce de plus "les gadgets pédagogiques" introduits par J-M Blanquer, comme le chef-d'œuvre, lequel manque singulièrement de consistance dans certains cursus : "les élèves se rendent bien compte que l'on fait du remplissage, ça contribue au décrochage". En seconde, les groupements des formations par familles de métier jouent également un rôle démobilisateur. "On demande aux garçons qui veulent faire coiffure de faire des épilations, puisque coiffure et esthétique sont dans la même famille."

Voie professionnelle : Extraits de la déclaration d'Emmanuel Macron 25 août

- Lors de la réunion de rentrée des recteurs jeudi 25 août 2022, Emmanuel Macron a insisté sur "l'importance" de la réforme de la voie professionnelle. Pointant un "gâchis collectif inacceptable" quant aux taux d'insertion des titulaires de CAP et de bac pro, le président de la République souhaite engager une "conversion du regard" sur cette filière, et en faire une voie "de choix".
- La formation des "jeunes aux métiers dont la nation a besoin, aux métiers de demain, pour leur permettre à tous de trouver un travail". Faisant le constat "qu'un collégien sur trois s'oriente vers la voie professionnelle", mais "trop souvent sans l'avoir choisi".
- La "nécessaire transformation de la voie professionnelle", qui "prolongera la réforme de l'apprentissage"
- "Malgré des métiers en tension" pour lesquels des jeunes "devraient être formés par la voie professionnelle", il demeure que "deux ans après l'obtention de leur diplôme, seuls 41 % des titulaires de CAP ont un emploi, contre 53 % des titulaires d'un bac pro : c'est inacceptable, c'est un gâchis collectif, un gâchis dans l'orientation en amont, pendant, et après, qui rend tout le monde malheureux"
- La filière professionnelle doit devenir "une voie de choix, et par choix", alors que "pour beaucoup de ces filières, il y a des débouchés réels, qu'il faut culturellement valoriser dès le plus jeune âge, lors des journées Avenir(s)", mais aussi par "une conversion du regard", alors que "le pays et les entreprises ont besoin de ces talents, que l'école méconnaît trop souvent".
- "On est passé de 260 000 à plus de 700 000 apprentis". "Ce qu'on a réussi à faire avec la réforme de l'apprentissage, nous devons en tirer les conséquences pour réussir la réforme du lycée professionnel". En "valorisant l'apprentissage, en faisant confiance aux métiers, en simplifiant les aides, et en en mettant davantage", Emmanuel Macron considère que, "forts de ce résultat et de cette méthode", la réforme du lycée professionnel doit être menée à cette image.
- "Adapter les formations aux besoins du marché du travail et des élèves" en "confiant aux lycées professionnels l'autonomie et les moyens d'innover", afin de "mieux préparer les jeunes au monde de l'entreprise". Mais aussi développer les stages, avec "au moins 50 % du temps scolaire qui devra [y] être dédié".
- Recruter "davantage de professeurs associés issus du monde professionnel, qui verra sa place renforcée dans les conseils d'administration".
- Rémunérer ces stages "de manière correcte", ce qui représente par ailleurs "l'un des leviers formidables de leur valorisation", en les faisant "converger" vers la rémunération des apprentis.
- Revoir la carte des formations avec les régions" et assumer de "fermer celles qui n'insèrent pas et développer celles qui marchent" : en somme, "ré-arrimer, très en profondeur et en amont, le lycée professionnel au monde du travail".

Refusons et combattons ensemble l'extinction programmée des lycées professionnels orchestrée par le Président et les Ministres

Lors de sa conférence de presse de rentrée 2022 le ministre de l'Éducation nationale Pap Ndiaye a confirmé son adhésion pleine et entière au projet dévastateur pour les personnels et les élèves de la voie professionnelle scolaire du Président de la République : les lycées professionnels seront réformés en profondeur sur le modèle de l'apprentissage. (...) [Lire la suite](#)



On achève bien les Lycées Professionnels

Un nouveau coup dur pour les élèves des Lycées Professionnels. Le coup de grâce est porté par le Président : la énième «réforme» vise à augmenter de 50 % la durée des stages en entreprises.

Cela revient à vider l'enseignement professionnel de ses aspects technologiques et à réduire encore plus l'enseignement général. Le message est clair : la poursuite d'études n'est pas faite pour vous ! [Tribune de Christian Sauce et Nasr Lakhsassi](#)



Le SNUEP-FSU dénonce « l'extinction programmée des lycées professionnels »

C'est un "projet dévastateur" que dénonce le SNUEP-FSU pour le lycée professionnel, suite au discours Emmanuel Macron devant les recteurs et aux propos de Carole Grandjean et Pap Ndiaye en conférence de presse de rentrée, ce 26 août. Le syndicat FSU de l'enseignement professionnel déplore "la vision extrêmement réactionnaire et restrictive de la formation professionnelle des jeunes" du ministère de l'Éducation nationale, dont la réforme "en profondeur sur le modèle de l'apprentissage", annonce "l'extinction programmée des lycées professionnels."

L'apprentissage en bac pro c'est pour le SNUEP-FSU "40 % de jeunes qui, par des ruptures de contrats subies, restent sur le carreau, sans qualification, obérant de manière alarmante leur avenir professionnel", mais aussi "un système structurellement défavorable aux filles (70 % de garçons) et aux jeunes issus de l'immigration maghrébine et subsaharienne". De même, il critique un "choix purement scandaleux" qui consiste à "calibrer des filières des lycées professionnels vers les secteurs en pénurie d'emplois, désertés aujourd'hui par les actifs du fait des conditions salariales et de travail déplorables" : le ministère de l'Éducation nationale "instrumentalise l'orientation des jeunes de 15 ans vers les métiers les plus pénibles et les moins valorisés". C'est aussi "une vision étriquée et dangereuse de la formation professionnelle scolaire que de lui assigner comme objectif de répondre essentiellement aux besoins immédiats et locaux des entreprises" poursuit le SNUEP-FSU.

Surtout, l'augmentation annoncée de 50 % des stages dès la rentrée 2023 signifie "réduire d'autant la présence des élèves dans nos lycées professionnels" : "ce sont des coupes sombres dans nos horaires disciplinaires auxquels il faut s'attendre et, en tout cas, des suppressions massives de postes de professeurs de lycées professionnels dans les années à venir."

De leur côté, les élèves en stage constituent "une main-d'œuvre comme les autres, ils apprennent 'sur le tas' uniquement des gestes techniques, sans qu'aucun personnel n'ait du temps dédié pour les accompagner". Le syndicat dénonce "un renoncement sans précédent de la part du ministre à la dimension éducative et émancipatrice de leur formation et une entrave organisée à leurs poursuites d'études", il dénonce également "un mensonge tenace concernant le rôle formateur de l'entreprise."

A noter qu'un collectif de professeurs de lycées professionnels, qui estime ne pas pouvoir "accepter cette destruction organisée de l'enseignement professionnel sous statut scolaire" par une réforme dans laquelle "lycées professionnels et EREA vont être condamnés définitivement à servir la soupe à l'apprentissage patronal", demande à toutes les organisations syndicales de l'Enseignement professionnel public de mettre en œuvre "une forte réaction unitaire dès la rentrée contre ce démantèlement organisé de tout un pan fondamental de notre Éducation nationale".

Revalorisation des enseignants !

- Déclaration de G Attal : "L'engagement du président de la République de la poursuite de la hausse des salaires sera tenu et aucun enseignant n'entrera dans la carrière à moins de 2.000 euros nets", dit G Attal. Mais le document budgétaire est plus précis. " Dans les premier et second degrés, l'ambition de renforcer l'attractivité du métier d'enseignant conduit à un rehaussement de + 3,6 Md€ des crédits du ministère de l'Éducation nationale, permettant de poursuivre et d'amplifier la revalorisation des rémunérations des personnels enseignants dès la rentrée 2023 et d'engager l'accompagnement du Pacte pour les enseignants".
- 2000 € en début de carrière. Il faut penser aussi au reste de la carrière.
- E Macron a parlé d'une hausse de 10% pour tous les enseignants (soit 6 milliards) allant à 20% pour ceux entrant dans le "nouveau pacte".
- Les enseignants ont l'habitude d'entendre des discours séducteurs, mais soldés par des déceptions d'où la nécessité d'une mobilisation générale pour augmenter nos salaires et améliorer les conditions de travail de tout le personnel.

TZR

Décret n° 2022-1189 modifiant le décret n° 89-825 du 9 novembre 1989 portant attribution d'une indemnité de sujétions spéciales de remplacement aux personnels assurant des remplacements dans le premier et le second degré.

Le gouvernement vient de modifier, par décret, avec effet rétroactif 01/01/22 les modalités de calcul de l'indemnité de sujétions spéciales de remplacement (ISSR) des enseignants titulaires affectés sur Zone de remplacement (TZR).

Infos concernant les stagiaires

- "A la rentrée 2022, après 4 années de combat, le Ministère acte enfin notre demande et s'acquitte de son rôle d'État employeur en exonérant l'ensemble des fonctionnaires-stagiaires du paiement de la Contribution vie étudiante et de campus (CVEC). Il s'engage à rembourser ceux qui l'auraient déjà versé ces 95€ à la rentrée 2022", annonce le SNES- FSU. La CVEC était payée depuis 2018 par les fonctionnaires stagiaires au moment de leur inscription en INSPE.
- Un arrêté publié au JO du 9 août relève l'indemnité forfaitaire de formation versée aux personnels enseignants et d'éducation stagiaires. Elle passe de 1000 à 1100 € par an.
- Comme chaque année, le SNUEP, SNEP et SNES ont participé à l'accueil des stagiaires les 25 et 26 août 2022.
- Contact SNUEP : Jérôme Jolivet 06-16-35-78-85
- Circulaire Modalités de l'année de stage 22-23 pour les lauréats de concours : [Cliquez ici](#)

Brochure spéciale AESH



Les métiers du soin, de l'accompagnement, de l'aide et de l'attention aux plus fragiles ont été mis sur le devant de la scène particulièrement pendant la crise sanitaire. On faisait mine de découvrir alors que ces centaines de milliers d'hommes et surtout de femmes sont au service de missions essentielles et font tenir la société. Applaudissements pour les soignant·es, remerciements aux aides à domicile, félicitations aux AESH... et après ? [Télécharger la brochure.](#)